



# MAIRIE DE MOYENNEVILLE

ARRÊTÉ N°20260902-02

Arrêté municipal portant restriction de circulation

**Le Maire de la commune de Moyenneville,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

**Considérant** la permission de voirie n°20260902-01,

**Considérant** la demande formulée par le Comité des Fêtes,

**Considérant** qu'en raison de l'organisation du marché de Noël rue de l'Abreuvoir à Moyenneville (Oise), il y a lieu de restreindre la circulation du vendredi 27 novembre 2026 00h au samedi 28 novembre 2026 à 21h,

## ARRÊTE

### ARTICLE I :

Du vendredi 27 novembre 2026 00h au samedi 28 novembre 2026 à 21h, la circulation sera interdite la rue de l'abreuvoir à Moyenneville (Oise).

### ARTICLE II :

La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'association.

### ARTICLE III :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE IV :**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité de la manifestation.

**ARTICLE IV :**

Monsieur le maire de la commune de Moyenneville, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie et Monsieur le Président de l'association du Comité des Fêtes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Moyenneville, le 2 septembre 2026

Le Maire,  
Nicolas BOULLENGER



Publié le : 02/09/2026  
Affiché le : 02/09/2026